

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Date de convocation et d'affichage : 29/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq décembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : LABLANQUI Jean-Marie

Absents : PHILIBERT Carine – BARRE Damien

Procuration : LABLANQUI Jean-Marie à WOZNIAK Jean-Marie

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 28 octobre 2024.
- Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité
- Tableau annuel des effectifs
- Approbation des statuts de Valence Romans Agglomération 2024
- Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de VRA – 2023.
- Convention de prestation de services pour l'exploitation des voiries des zones d'activités – VRA.
- Approbation du rapport d'activité du SIABH 2023
- Convention de participation financière aux frais de scolarité pour les enfants non romains accueillis dans les écoles publiques romaines.
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/2024**

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

- **CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Présentation effectuée par Sylvie MANGIONE.

Il est nécessaire de prévoir une personne supplémentaire en surveillance et en animation sur le temps de la pause méridienne au regard de l'augmentation du nombre d'enfants (maternelle et élémentaires) inscrits à la cantine. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

collectivité. Une personne a donc été recrutée à hauteur de 2 heures par jour, elle avait déjà réalisé un remplacement sur la commune et connaît les bâtiments et les agents.

Agnès BABILLON demande combien y a-t-il d'enfants à la cantine ? Fabrice LARUE répond qu'il y a environ 60 maternelles et 100 élémentaires par jour actuellement.

Sylvie MANGIONE ajoute que l'accroissement n'est pas seulement ponctuel et se confirme dans la durée raison pour laquelle le choix a été fait de recruter une personne jusqu'à la fin de l'année scolaire. Fabrice LARUE ajoute également que les enfants mangent de plus en plus jeune ce qui contribue aussi à l'augmentation des inscriptions à la cantine.

Agnès BABILLON fait remarquer que c'est avec un effet rétroactif à partir du 8 octobre. Fabrice LARUE répond que oui effectivement, il y avait un enjeu de sécurité à traiter rapidement.

Voté à l'unanimité

- **TABLEAU ANNUEL DES EFFECTIFS**

Présentation effectuée par Sylvie MANGIONE.

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Durant l'année 2024 il y a eu des mouvements de personnel et qu'il y a lieu d'établir un tableau des effectifs à jour tel que proposé ci-après.

CADRE D'EMPLOI	CAT.	GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO.	QUALITE	AGENT
Filière administrative						
Attaché territorial	A	Attaché territorial	1	35H00	Contractuel	Noémie SALVADOR
Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	35H00	Titulaire	Corinne BELLON
Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35H00	Titulaire	Amandine BOUNIOL
Adjoint administratif territorial	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	35H00	Titulaire	Christèle DEREPPER
Filière technique						
Adjoint technique territorial	C	Agent de maîtrise territorial	1	35H00	Titulaire	Jérôme NIVON
Adjoint technique territorial	C	Agent technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	28H00	Titulaire	Marie-Paule TOURNOIS
Adjoint technique territorial	C	Agent technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	24H00 annualisées	Titulaire	Sandrine HEAP
Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	35H00	Titulaire	Manuel CABRERA
Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	35H00	Stagiaire	Olivier REYMONDON

Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	35H00	Titulaire	Jimmy SILVESTRE
Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	06H10 annualisées	Contractuel	Andrée BARRIERE
Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	21H00 annualisées	Contractuel	Andréa FERNANDEZ
Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	25H00 annualisées	Contractuel	Sandrine PLOT
Filière sanitaire et sociale						
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	1	35H00	Titulaire	Ludivine GONCALVES
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	1	35H00	Titulaire	Sandrine LOUIS-EUGENE
Filière animation						
Animateurs territoriaux	C	Adjoint territorial d'animation	1	11H00 annualisées	Titulaire	Allan ORTU
Animateurs territoriaux	C	Adjoint territorial d'animation	1	08H00	Contractuel	Béatrice DUHAMEL
TOTAL			17			

Jean-Marie WOZNIAK demande combien cela fait en ETP (Equivalent Temps Plein) ? Fabrice LARUE répond environ 14 (après vérification, 14.18 au 30/11/2024).

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLOMERATION 2024**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Par délibération du 9 octobre 2024, le conseil communautaire de Valence Romans Agglo (VRA) a approuvé la modification des statuts de la communauté d'agglomération.

Ces modifications portent d'une part sur l'ajout en compétence facultative de la prise en charge et du versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Ce financement est aujourd'hui partagé entre le Département et les communes qui paient en fonction de la proximité du service. Il est proposé qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 ce financement soit assuré par la fiscalité de VRA sans notion de proximité de service. Durant le séminaire des élus l'été dernier ce changement avait été proposé par les élus.

D'autre part, il est apporté une modification à la rédaction de la compétence facultative « France Services : gestion de multisites (et non d'un multisite comme mentionné actuellement) au sein des médiathèques communautaires ».

Par ailleurs, VRA exerce aujourd'hui une compétence facultative « voirie – mobilier urbain » qui comprend les voiries des zones d'activité, les aires de covoiturage et les parcs relais prévus au plan de déplacement urbain ainsi que le mobilier urbain affecté au transport de voyageurs (abribus et poteaux d'arrêt).

La communauté d'agglomération souhaite aujourd'hui étendre l'exercice de cette compétence aux types de voies suivantes :

- les voies d'intérêt communautaire cyclables définies par le plan vélo intercommunal,
- les voies pour bus à haut niveau de service et pour transport collectif en site propre du schéma intercommunal.

Pour ce faire, il convient d'adopter la compétence supplémentaire « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » définie à l'article L.5216-5 II du CGCT.

Cette compétence étant subordonnée à la reconnaissance de l'intérêt communautaire, celui-ci sera défini avec l'ensemble de ces éléments, par une prochaine délibération du conseil communautaire.

Du fait de la prise de cette nouvelle compétence supplémentaire, la compétence facultative « Voirie - Mobilier urbain » devient sans objet et sera supprimée.

Jean-Marie WOZNIAK demande si on versera la somme qui était versée précédemment au SDIS à VRA ? Fabrice LARUE répond qu'il y aura une CLECT afin de fixer un montant à une date et qui restera fixe, l'agglomération prendra en charge l'évolution. Jean-Marie WOZNIAK ajoute qu'il a lu que les versements ne prenaient plus en compte la proximité des casernes ? Fabrice LARUE répond que oui effectivement ce sera figé pour toutes les communes.

François AUROUX demande si ce transfert se fera aussi pour les autres communautés d'agglomération ? Fabrice LARUE répond que pas forcément c'est une compétence non obligatoire, elles feront le choix de la prendre ou non.

Agnès BABILLON demande quelle est l'intérêt ? Fabrice LARUE répond que c'était une demande des Maires, en 2023 lorsqu'il y a eu des incendies dans le Diois, le Département a versé environ 2 millions de plus au SDIS et c'est la crainte de l'évolution de ces participations qui a fait émerger la solution de mutualiser.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR LES DECHETS, L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DE VRA – 2023**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE de façon synthétique, les rapports ont été envoyés à chaque conseiller avant la séance pour en prendre connaissance.

➤ **Eau potable**

Clérieux est rattaché au SIEV avec Saint Bardoux et Granges-lès-Beaumont donc un peu à part et moins concerné par ce rapport.

Chiffres clefs de l'eau potable sur le territoire de VRA :

- 37 ressources en eau exploitées
- 32 stations de production
- 8 captages prioritaires
- 105 sites de stockage
- 3 538 km de réseaux de distribution
- 40 interconnexions
- 105 732 abonnés
- 94 ETP (emplois directs)
- 13,5 millions de m³ consommés
- Tarif TTC 2023 uniformisé (hors communes, syndicats en convention de délégation et syndicats en représentation – substitution) pour une facture de 120 m³ – 1,88 € / m³

Jean-Marie WOZNIAK ajoute que l'on consomme environ 80 m³ par foyer déclaré.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

➤ Assainissement collectif et non collectif

Faits marquants 2023 :

- Travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Romans-sur-Isère en déconnectant plus de 10 hectares.
- Mise en place de capteurs H2S sur des points sensibles du territoire.
- Approbation d'un plan d'actions pour une compétence assainissement « bas carbone, circulaire et résiliente ».
- Inauguration du parking didactique des eaux pluviales sur le site de Mauboule à Valence.
- Harmonisation des accords d'établissement des deux régies eau potable et assainissement.

C'est 88 742 abonnés mais encore 11 961 installations d'assainissement non collectif ce qui est encore conséquent.

Les 3 principaux Systèmes d'assainissement en chiffres

	Valence	Romans-sur-Isère	Portes-lès-Valence
Capacité en Equivalent Habitants	174 000 EH	107 900 EH	74 000 EH
Nombre de communes raccordées	7	11 communes de l'Agglo + Saint-Lattier (Isère)	6
Communes raccordées	Alixan, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Malissard, Montétier, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence et la zone d'activités du 45 ^e parallèle sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Bourg-de-Péage, Châtillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-lès-Beaumont, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, Saint-Paul-lès-Romans, Romans-sur-Isère et zone d'activité de Beauregard sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Étoile-sur-Rhône, Montéléger, Montmeyran, Portes-lès-Valence
Eaux usées strictes	324 km (65 %)	151 km (40 %)	146 km (77 %)
Unitaires	172 km (35 %)	223 km (60 %)	44 km (23 %)
TOTAL Réseaux d'assainissement	496 km	374 km	190 km
Eaux pluviales strictes	211 km	74 km	54 km
Total Assainissement et eaux pluviales	707 km	448 km	244 km
Nombre de postes de refoulement	83	39	39
Nombre de bassins d'orage	8 Volume total de 26 554 m ³	1 Volume total de 2 500 m ³	2 Volume total de 3 600 m ³
Nombre d'abonnés	41 208 (46 %)	31 108 (35 %)	9 783 (11 %)

La gestion des eaux pluviales s'exerce seulement sur les zones urbanisées, les eaux « rurales » ne sont pas prise en charge par VRA.

Présentation de la situation financière détaillée dans le rapport.

➤ Déchets



Faits marquants 2023

Lancement du Contrat de performance des déchets ménagers et assimilés (CPDMA)

Depuis le 1^{er} janvier un nouveau modèle de marché de collecte a démarré sur les communes de Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence, Saint-Marcel-lès-Valence et Valence, imposant des objectifs de performance sur la qualité et la quantité de déchets collectés par le prestataire. Ainsi, ce dernier met en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation pour les atteindre.

Compostage

Environ 2 480 foyers ont pu bénéficier d'un composteur gratuit en 2023



Déchèteries et canicule

Pour la 1^{re} fois en vigilance rouge canicule, l'Agglo a modifié les horaires d'ouverture des déchèteries afin que les usagers et le personnel puissent éviter les périodes les plus chaudes de la journée.

Stratégie

Poursuite du déploiement de l'apport volontaire : 13 nouvelles communes (environ 36 000 habitants) équipées en conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères, soit dorénavant 48 communes sur 49 ciblées.

Réduction de fréquences : la simplification du geste de tri et le renforcement du compostage ont eu pour une effet une baisse significative de la quantité d'ordures ménagères qui a permis à l'Agglo d'optimiser les fréquences de collecte sur la quasi-totalité des secteurs en porte-à-porte.

Respectons les consignes de tri pour éviter les incidents

La présence d'un aérosol dans la benne à encombrants a déclenché un incendie à la déchèterie de Saint-Marcel-lès-Valence. Ce déchet aurait dû être déposé à la collecte sélective (si non dangereux) ou avec les déchets dangereux. Pour rappel, un incendie avait eu lieu à la déchèterie de Valence-le-Haut, causé par la présence de piles toujours dans la benne encombrants.



Optimisation en déchèterie

Plusieurs actions ont été déployées en déchèteries (caractérisation de benne encombrants, optimisation du transport, priorisation des compacteurs au détriment des bennes...). L'aim de favoriser le tri des déchets et limiter l'impact environnemental et économique de ce service.



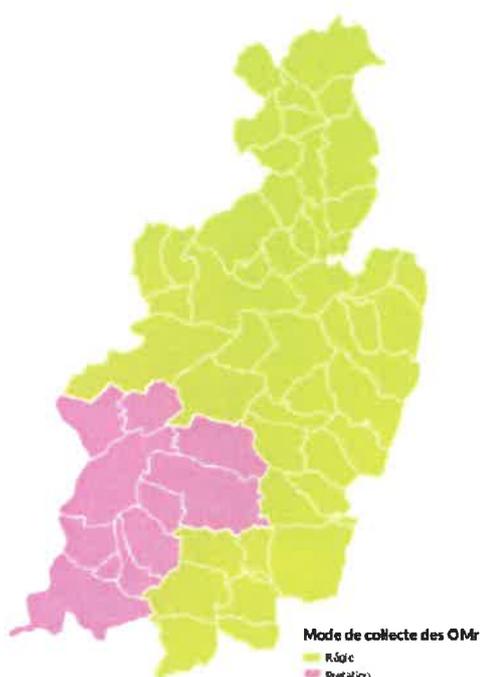
Vers la fin des marche-arrières

Afin de limiter les accidents matériels et de personnes, l'Agglo travaille à la suppression des marche-arrières. Ce travail, initié en 2023 sur la commune de Bourg-lès-Valence, se poursuivra sur les autres communes collectées en porte-à-porte.

Des véhicules moins polluants

Dans le cadre du CPDMA, la flotte de véhicules de collecte diesel a été remplacée par des camions roulant au bioGNV. La direction Gestion des déchets a aussi fait l'acquisition de 2 véhicules électriques légers et compte poursuivre le verdissement de ses véhicules.

Carte des modes de collecte des OMR



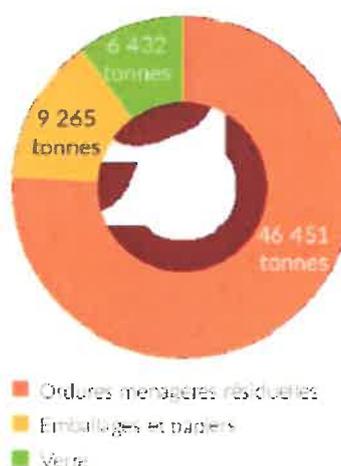
Sécurisation des déchèteries

Afin de limiter les dégradations et les vols en déchèterie, des travaux de sécurisation ont été réalisés dans les déchèteries de Marches (barrière) et Mours-Saint-Eusèbe (l'atun renforcée).

Éco-exemplarité

- **Atelier agents/élus** : 2 ateliers de savoir-faire (fabrication de sac à partir de vieux tee-shirts et emballages cadres réusifiables) ont été proposés aux élus lors de réunions.
- **Poursuite du déploiement du tri** dans les bâtiments de l'Agglo

Zoom sur les tonnages 2023



Porte-à-porte

Bacs individuels ou de regroupement

60,6%

► 135 556 habitants



Apport volontaire

Conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés

39,4%

► 88 074 habitants



ÉVOLUTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage collecté	54 304	53 033	52 971	53 268	50 007	46 451
Variation du tonnage	-	- 2,34 %	- 0,12 %	+ 0,56 %	- 6,12 %	- 7,11 %
Ratio en kg/hab/an	247,5	240,9	238,9	238,5	223,7	207,71
Variation du ratio	-	- 2,67 %	- 0,83 %	- 0,17 %	- 6,2 %	- 7,15 %

Chiffres nationaux : 248 kg/hab/an (Source : SINOE)

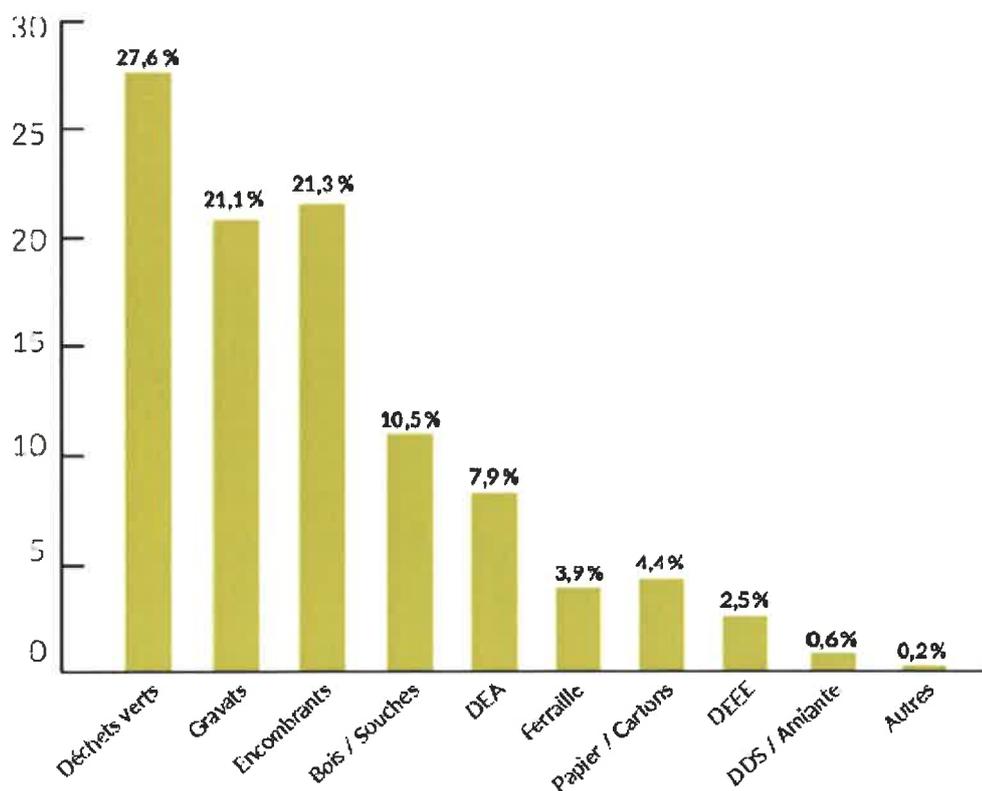
ÉVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage collecté*	15 054	15 393	15 079	15 495	15 777	15 697
Ratio en kg/hab/an	68,6	69,9	68	69,4	70,6	70,19

* (hors tonnages papiers collectés en déchèteries)

Chiffres nationaux : 82 kg/hab/an (source : SINOE)

RÉPARTITION DES APPORTS EN DÉCHÈTERIES EN 2023



Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage collecté	54 582	56 680	55 065	58 950	53 668	54 166
Ratio en kg/hab/an	248,3	257,5	248,4	263,9	240,1	242,2

François AUROUX demande si on est sûr que les déchets collectés pour être recyclés vont bien être traités parce qu'il y a des reportages qui montrent des dérives. Fabrice LARUE répond qu'il y a des rejets en entrée de chaînes effectivement mais c'est de mieux en mieux. Le problème c'est la sécurisation du tri en amont, s'il y a du bois au milieu du métal, c'est refusé, l'intermédiaire ne perd pas de temps à trier.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

François AUROUX ajoute que concernant l'assainissement il y a un gros projet pour 2025 pour la station de Romans. Fabrice LARUE répond que oui mais il y a aussi des arbitrages financiers et au regard des incertitudes budgétaires ce n'est pas signé aujourd'hui.

François AUROUX : VRA est consciente qu'au regard du volume à traiter il y a quelque chose à faire. Fabrice LARUE répond qu'il y a des points noirs qui ont été pointés et les mises aux normes ont été faites et ça c'est une évolution qui doit suivre.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DES VOIRIES DES ZONES D'ACTIVITES – VRA**

Présentation effectuée par Jean-Luc COMBRISSEON.

La zone des Bouviers est gérée par VRA qui demande régulièrement si la commune souhaite reprendre la gestion de la voirie et des espaces verts. La commune continue de refuser notamment car il n'y a qu'un bâtiment à l'heure actuelle.

La commune a également une convention avec VRA pour l'entretien de l'impasse de l'Industrie où les agents de la commune interviennent sur la voirie quand c'est nécessaire et chaque année on reçoit une indemnité de leur part.

Il n'y a pas d'obligation pour la commune de faire suite aux demandes, (déneigement, trou dans la voirie, etc.) VRA peut demander d'intervenir, si on accepte et que nous entamons une intervention, il y aura une rémunération. A l'inverse si la commune demande une intervention urgente à faire sur la zone on peut demander à VRA l'autorisation d'intervenir avec rémunération. Exemple sur une autre commune, des déchets ont été déposés et la commune a demandé à VRA d'intervenir rapidement car cela aurait été plus long de demander à VRA d'intervenir.

François AUROUX demande s'il y a déjà eu des interventions ? Jean-Luc COMBRISSEON répond que non, jamais pour l'instant.

Fabrice LARUE précise que l'intérêt de cette convention est principalement de prévoir l'encadrement d'une intervention en cas d'urgence. La commune à l'heure actuelle n'a aucune légitimité à intervenir sur un terrain qui ne lui appartient pas et n'est pas couverte si elle le fait. Dorénavant la commune pourra intervenir dans un cadre prédéfini. L'objectif n'est pas d'y aller régulièrement.

Jean-Luc COMBRISSEON ajoute que financièrement ça ne va pas chercher loin, ça dédommage. Pour l'impasse de l'Industrie on est environ à 1 000 euros par an versé à la commune.

Voté à l'unanimité

- **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIABH 2023**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Le rapport annuel du SIABH est présenté synthétiquement car il a été envoyé aux conseillers avant la séance.

Trois intercommunalités participent au financement du SIABH sont deux principales : ARCHE Agglo, Valence Romans Agglo et Porte de Drôme Ardèche (cette dernière seulement pour la commune de Ratière). Cela représente 80% de son financement.

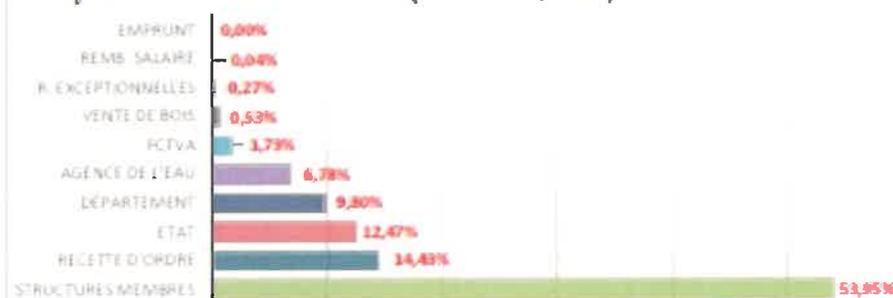
Fonctionnement

Résultat fonctionnement 2022 reporté	416 245,40 €
Recettes fonctionnement 2023	619 488,47 €
Dépenses fonctionnement 2023	636 625,16 €
Résultat fonctionnement 2023	399 103,71 €

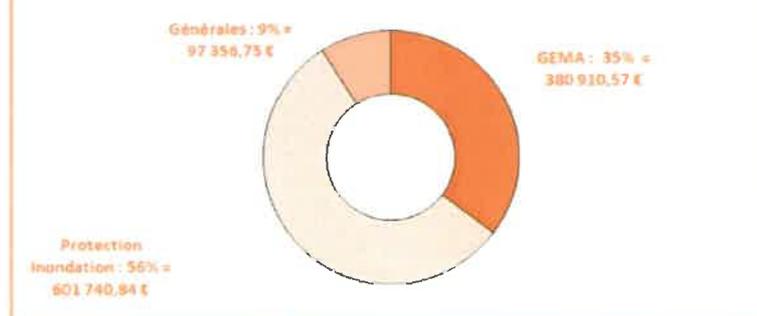
investissement

Résultat investissement 2022 reporté	11 572,18 €
Recettes investissement 2023	317 518,40 €
Dépenses investissement 2023	443 383,00 €
Résultat investissement 2023	- 114 292,42 €

Répartition des recettes (937 001,87€)



Répartition des dépenses par missions (1 080 008,16 €)



La GEMA (gestion des milieux aquatiques) PI (protection des inondations).

Partie Prévention des inondations :

Pour limiter l'exposition au risque d'inondation des habitants du territoire, le SIABH a entrepris des aménagements sur les principaux secteurs exposés aux crues :

- Protection du hameau de Cabaret Neuf sur la commune de Charmes-sur-l'Herbasse contre les crues de la Limone : travaux réalisés de 2014 à 2016,
- Protection du centre-village de Saint-Donat contre les crues du Merdaret : travaux réalisés en plusieurs tranches de 2013 à 2018,
- Protection de Clérieux contre les crues de l'Herbasse : travaux réalisés en 2019 et 2020, complétés par une intervention de restauration de berge finalisée en 2021.

Le SIABH a également mis en œuvre un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur la période 2016-2022 à travers la réalisation d'actions portant sur les thématiques suivantes :

- L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- La surveillance et prévision des inondations,
- L'alerte et la gestion de la crise,
- La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Le ralentissement des écoulements,
- La réalisation d'ouvrages de protection.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

En 2023 : Beaucoup d'études lancées sur les ouvrages et les digues car il y a de nouvelles normes qui demandent le classement des digues.

A Clérieux, on doit classer toutes les digues même les récentes, 4.9 km, 3.3 km réalisées en 2019 et 1.6 km de digues historiques.

Partie gestion des milieux aquatiques :

Action remarquable, candidature déposée par le SIABH pour un appel à projet lancé notamment par l'agence de l'eau, le semi-marathon de la biodiversité, plantation de haies et de marres. Projet retenu qui a reçu le coup de cœur.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ENFANTS NON ROMANAI ACCUEILLIS DANS LES ECOLES PUBLIQUES ROMANAISES**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

C'est une convention nominative qui concerne un élève accueilli en classe spécialisée pour enfants autistes dont ne dispose pas la commune de Clérieux. Le montant demandé à la commune s'élève à 463.24 € pour cet enfant et pour l'année scolaire. Le détail est exposé dans la convention qui a été transmise à l'ensemble des conseillers avant la séance et présenté dans la note de synthèse.

François AUROUX demande si c'est la seule classe disponible sur le secteur ? Fabrice LARUE répond que l'enfant a sûrement été admis dans cette classe parce qu'une place était disponible. L'offre est limitée et quand il y a une place on saisit généralement l'opportunité.

Il y a la même chose pour les classes ULIS, la commune paye le forfait car on ne peut pas répondre à la demande.

Voté à l'unanimité

- **DECISIONS DU MAIRE**
 - *Droit de préemption urbain*

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M ²	PREEMPTION	
					OUI	NON
17/10/24	E1152	M. et Mme VEY Sébastien	18, rue du Péannez	835		X
22/10/24	E958 et 1497	M. et Mme MEIRIER André	40, allée des Cerisiers	1619 8		X
18/11/24	E488 et 489	M. WILLIGENS François et Mme LETUE Christine	4, rue de l'Egalité	1750		X

- **QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Marie WOZNIAK annonce plusieurs évènements :

- Le 14/12/2024, le club de foot organise un marché de Noël en plein air sur la place de l'Eglise/mairie avec fermeture de la place pour accueillir une quarantaine d'exposants, et d'autres animations comme une matinée huître, buvette, etc.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

- Le vendredi suivant il y a le goûter de Noël des enfants des deux écoles avec la venue du père Noël le matin et en soirée les enfants viendront chanter et danser sur le parvis de la mairie. Chants en communs organisés avec les deux écoles en même temps. Le SOU et l'APEL proposeront de la restauration sucrée et salée et la bibliothèque une animation. Il y aura également un concert à 20H15 dans l'Eglise avec l'ensemble instrumental de l'Herbasse.

Dominique GIROT : le bulletin municipal est chez l'infographiste qui prévoit un rendu le 23/12/2024 et toutes les bonnes volontés pour sa distribution sont les bienvenues.

Christelle ROBIN : demain il y a le repas du CCAS des anciens avec 126 personnes à la salle des fêtes.

Fabrice LARUE : Vœux de la municipalité le 5 janvier à 11H00 à la salle des fêtes.

François AUROUX demande si le chauffage de la salle des fêtes a été réparé? Jean-Luc COMBRISSEON répond que oui normalement il doit fonctionner demain. On a des problèmes récurrents avec les aérothermes qui se mettent en sécurité. Jean-Marie WOZNIAK précise qu'ils fonctionnaient cet après-midi. Jean-Luc COMBRISSEON ajoute également que le parquet de la scène de la salle des fêtes est presque totalement terminé.

Fabrice LARUE souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble de l'équipe municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H10.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le Secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK